

L'an deux mille quatorze, le 25 février 2014 à 20H30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle communale de Courtomer, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf : Mauricette DECROIX- Daniel MONTAGNON- Béatrice METAYER- Dominique LUNEL- Ramon DIAZ- Christian ALBORINO- Antoine COTREL- Patrice HESLOIN- Danielle MAZELINE- Gilbert MESNIL- Pierre CAPRON- Jacqueline DELATTE
Serge CHEVALLIER remplacé par Denis BOUVIER
Michel BESLIN remplacé par Pascal GIRARD

Richard STUTZ remplacé par Eric LIGER

Mme DESSARTRE est nommée **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 68 Présents : 53 Votants : 56 Abstention : Contre :

Délibération n° 2014-0225-1.1

Création d'un comité technique propre et d'un CHSCT au sein de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 32, prévoyant qu'un Comité technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 : Création du Comité Technique.

Au vu des effectifs des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et de droit privé (y compris les contrats aidés) au 1^{er} janvier 2014 : 68 agents, un Comité Technique propre va être créé ainsi qu'un CHSCT.

Article 2 : Inscription des crédits.

Seront inscrits au budget 2014 les crédits correspondants.

CHARGE,

Monsieur le Président, le Trésorier, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération n° 2014-0225-2.1

Vote de subventions OPAH

- Vu la délibération du Conseil communautaire de la CDC du Pays Mélois du 21/03/2010 décidant du lancement de l'OPAH,
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la CDC du Pays Mélois du 10/05/2011 autorisant Monsieur le Président à signer la convention de mandat à titre gratuit pour la réalisation des missions de suivi-animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat dans les zones rurales ornaises du Pays d'Alençon,
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la CDC du Pays Mélois du 28/06/2011 autorisant Monsieur le Président à signer la convention d'OPAH ainsi que les avenants de l'OPAH,
- Vu la convention d'OPAH signée le 30/09/2011,
- Vu la délibération du 20/09/2011 déléguant au Comité de pilotage de l'OPAH les pouvoirs concernant l'attribution des aides de la CDC du Pays Mélois attribuées dans le cadre de l'OPAH,
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la CDC du Pays Mélois du 20/09/2011 autorisant Monsieur le Président à signer les arrêtés de subventions pour les aides de la CDC du Pays Mélois dans le cadre de l'OPAH,
- Vu la réunion du Comité de pilotage de l'OPAH du 06/03/2012,
- Vu le transfert des contrats et convention, dossiers de subvention des ex CDC du Pays Mélois et de Courtomer ainsi que l'intégration de 5 communes et suite à la création de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe au 1^{er} janvier 2013.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** à Madame Marguerite PEREZ L'Anglècherie 61390 Brullemail, reconnus comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés à l'isolation des combles et du sous-sol du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 16 047.00 € HT pour leur logement situé à la même adresse
- **ATTRIBUE** à Monsieur et Madame Roger DEPOORTER Le grand val 61390 Trémont, reconnus comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **2250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés à la mise au norme complète du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 46 837.99 € HT pour leur logement situé à la même adresse

- **ATTRIBUE** à Madame Lucienne LAMPERIERE 16 rue Jeanne Leroux 61170 Ste Scolasse sur Sarthe, reconnus comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **1821 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés à la mise au norme complète du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 15 707.00 € HT pour leur logement situé à la même adresse
- **ATTRIBUE** à Monsieur Jacques MAHREZ la crouillère 61170 St Julien sur Sarthe, reconnus comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **1713.35 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés à l'adaptation et la mise au norme complète du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 17 133.55 € HT pour leur logement situé à la même adresse
- **ATTRIBUE** à Monsieur et Madame Maurice LE BIGOT Le bourg 61390 Ferrières la Verrerie, reconnus comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés au changement des menuiseries et isolation des combles du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 6 689.72 € HT pour leur logement situé à la même adresse
- **ATTRIBUE** à Madame Isabelle MASSON-DEBLAIZE 6 place St Lomer 61390 Courtomer, reconnus comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés au changement de la chaudière par une chaudière à pellet avec production d'eau chaude, mise au norme électrique et isolation des combles du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 20 432.42 € HT pour leur logement situé à la même adresse
- **ATTRIBUE** à Monsieur et Madame Yoan DUHAMEL L'Ormeau de la garde 61170 Saint Julien sur Sarthe, reconnus comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés à l'aménagement et isolation des combles du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 27 829.66 € HT pour leur logement situé à la même adresse
- **ATTRIBUE** à Madame Jeanine TOUTAIN L'osier 61390 Courtomer, reconnus comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés à l'aménagement et isolation des combles du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 9 151.20 € HT pour leur logement situé à la même adresse
- **ATTRIBUE** à Monsieur et Madame Frédéric/Nathalie TURMEL/GERMOND Montgazon 61170 Bures, reconnus comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés à l'isolation des combles, au changement de la chaudière et au changement de certaines menuiseries du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 23 933.93 € HT pour leur logement situé à la même adresse
- **ATTRIBUE** à Monsieur et Madame Chrisostomos PROKOPIADIS La truffière 61170 Les Ventes de Bourse, reconnus comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés au remplacement des menuiseries et des volets, à l'installation d'une VMC hygro, à l'isolation du plafond de la salle de bain, et à la pose d'un programmeur sur la chaudière à fioul du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 16 976.00 € HT pour leur logement situé à la même adresse
- **ATTRIBUE** à Madame Laurence SANCHEZ La hallebourdière 61390 Gaprée, reconnus comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés à l'isolation des combles du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 10 648.76 € HT pour leur logement situé à la même adresse
- **ATTRIBUE** à Monsieur Fernand THIMONT Le bourg du moulin 61250 Hauterive, reconnus comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés au changement de menuiseries et du système de chauffage, et mise au norme électrique du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 4 597.00 € HT pour leur logement situé à la même adresse
- **DECIDE** que les subventions ci-dessus d'un montant total prévisionnel de **8 034.35 €** seront prévues au BP Principal 2014 au compte 6574.

Délibération n° 2014-0225-3.1

VOTE DE CREDITS BUDGET 2014 AU PROGRAMME 100 007 POUR PARCOURS PEDAGOGIQUE ET EXTENSION DE L'OFFICE DE TOURISME

Mr le Vice président en charge de la Commission « Finances » précise au Conseil qu'il y a lieu de voter des crédits au BP 2014 au programme 100 007 selon le schéma suivant :

article	dépenses	Libellé opération
23 13	65 400,00 €	Extension de l'office de tourisme
21 88	10 000,00 €	Parcours pédagogique
	75 400,00 €	
	recettes	
10 FCTVA	11 883,79 €	
Solde (emprunt et /ou autofinancement)	63 516,21 €	

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- VALIDE le vote de crédits au BP 2014 comme présenté ci-dessus.

Délibération n° 2014-0225-3.2
VOTE DE CREDITS BUDGET 2014 AU PROGRAMME 55 POUR RENOVATION DE LA CRECHE « LES LUTINS DU PAYS MELOIS »

Mr le Vice président en charge de la Commission « Finances » précise au Conseil qu'il y a lieu de voter des crédits au BP 2014 au programme 55 selon le schéma suivant :

article	dépenses	Libellé opération
21 88	19 502,70 €	travaux rénovation crèche
	recettes	
10 FCTVA	3 073,82 €	
13 CAF	13 01,80 €	
Solde collectivité (emprunt et/ou autofinancement)	3 427,08 €	

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- VALIDE le vote de crédits au BP 2014 comme présenté ci-dessus.

Délibération n° 2014-0225-3.3
Ecole rurale numérique pour l'école M Gérard : plan de financement et demande de subventions.

Mr le Vice président en charge de la Commission « Finances » précise au Conseil qu'il y a lieu de voter le plan de financement pour l'opération visée en objet :

article	dépenses
Dépense HT (tranche1)	10 350.95 €
TTC	12 421.14 €
	recettes
10 FCTVA	1 957.70 €
13 21 DETR	3 000.00 €
SOLDE collectivité (emprunt et/ou autofinancement)	7 463.44 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au BP 2014 en dépenses et recettes.

Délibération n° 2014-0225-3.4**Ecole rurale numérique pour l'école des Monts d'Amain : plan de financement et demande de subventions.**

Mr le Vice président en charge de la Commission « Finances » précise au Conseil qu'il y a lieu de voter le plan de financement pour l'opération visée en objet :

article	dépenses
matériel de bureau et infos (tranche 1) HT	6 039.96 €
2183 matériel de bureau et infos (tranche 1) TTC	7 247.95 €
	recettes
10 FCTVA	1 142.35 €
13 21 DETR	3 000.00 €
Solde collectivité (emprunt et/ou autofinancement)	3 105.60 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au BP 2014 en dépenses et recettes

Délibération n° 2014-0225-3.5**ECOLE RURALE NUMERIQUE POUR LE RPI 28 (SITE DE SAINTE SCOLASSE)**

Mr le Vice président en charge de la Commission « Finances » précise au Conseil qu'il y a lieu de voter le plan de financement pour l'opération visée en objet :

article	dépenses
2183 matériel de bureau et infos HT	627.80 €
2183 matériel de bureau et infos TTC	753.36 €
	recettes
10 FCTVA	118.74 €
13 21 DETR	376.68 €
Solde collectivité (emprunt et/ou autofinancement)	257.94 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au BP 2014 en dépenses et recettes.

Délibération n° 2014-0225-3.6
Construction d'un pôle scolaire pour le RPI 42 à Hauterive et vote de crédits,

Mr le Vice président en charge de la Commission « Finances » propose au Conseil les plans de financement pour l'opération visée en objet

Pôle scolaire RPI42 (plan de financement global)

ARTICLE	DEPENSES	Libellé opération
Extérieurs	292 500.00 €	
Scolaire	1 225 000.00 €	
Cantine	350 000.00 €	
Préaux	115 000.00 €	
TOTAL TRAVAUX	1 982 500.00 €	
SICA	133 818.75 €	6.75%
Frais annexes	100 000.00 €	5.04%
TOTAL GENERAL HT	2 216 318.75 €	
TOTAL GENERAL TTC	2 659 582.50 €	
	RECETTES	Libellé opération
10 FCTVA	419 176.80 €	
FAL	12 000.00 €	
DETR 1	600 000.00 €	60%
DETR 2	100 000.00 €	50%
DETR 3	22 000.00 €	40%
Fond de concours commune Hauterive	40 000.00 €	
16 :emprunts	1 466 405.70 €	

Dont :

partie école :

article	DEPENSES	Libellé opération
scolaire	1 225 000.00 €	
TOTAL TRAVAUX	1 225 000.00 €	
SICA	82 687.50 €	6.75%
Frais annexes	61 740.00 €	5.04%
TOTAL GENERAL HT	1 369 427.50 €	
TOTAL GENERAL TTC	1 643 313.00 €	
	RECETTES	Libellé opération
10 :FCTVA	259 002.56 €	
DETR 1	600 000.00 €	60%
SOLDE	784 310.44 €	

Partie cantine :

article	DEPENSES	Libellé opération
cantine	350 000.00 €	
TOTAL TRAVAUX	350 000.00 €	
SICA	23 625.00 €	6.75%
Frais annexes	17 654.48 €	5.04%
TOTAL GENERAL HT	391 279.48 €	
TOTAL GENERAL TTC	469 535.37 €	
	RECETTES	Libellé opération
10 :FCTVA	74 003.47 €	
DETR 2	100 000.00 €	50%
SOLDE	295 531.90 €	

Partie préaux et cours :

article	DEPENSES	Libellé opération
préaux	115 000.00 €	
TOTAL TRAVAUX	115 000.00 €	
SICA	7 762.50 €	6.75%
Frais annexes	5 800.76 €	5.04%
TOTAL GENERAL HT	128 563.26 €	
TOTAL GENERAL TTC	154275.91 €	
	RECETTES	Libellé opération
10 :FCTVA	24 315.43 €	
DETR 3	22 000.00 €	40%
SOLDE	107 960.48 €	

Partie aménagement sécuritaire des abords :

article	DEPENSES	Libellé opération
extérieurs	292 500.00 €	
TOTAL TRAVAUX	292 500.00 €	
SICA	19 743.75 €	6.75%
Frais annexes	14 754.10 €	5.04%
TOTAL GENERAL HT	326 997.85 €	
TOTAL GENERAL TTC	392 397.42 €	
	RECETTES	Libellé opération
10 :FCTVA	61 845.76 €	
FAL	12 000.00 €	
Fond de concours commune Hauterive	40 000.00 €	
SOLDE	278 551.66 €	

Il y a lieu de voter les crédits correspondants :

ARTICLE	DEPENSES	Libellé opération
2313	2 659 582.50 €	
	RECETTES	Libellé opération
10 FCTVA	419 176.80 €	
1332 FAL	12 000.00 €	
1331 DETR 1	600 000.00 €	60%
1331 DETR 2	100 000.00 €	50%
1331 DETR 3	22 000.00 €	40%
1324 Fond de concours commune Hauterive	40 000.00 €	
1641 Emprunt (solde collectivité)	1 466 405.70 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs,
- VALIDE le vote de crédits au BP 2014 en dépenses et recettes.

Délibération n° 2014-0225-3.7**REHABILITATION DU GYMNASSE LOUIS GRENIER (TRANCHE2) : RENOVATION, ACCESSIBILITE POUR LES PMR ET MISE AUX NORMES**

Mr le Vice président en charge de la Commission « Finances » propose au Conseil qu'il y a lieu de voter le plan de financement pour l'opération visée en objet :

Réhabilitation du gymnase

	dépenses	
peinture	8 632,35 €	
mise aux normes électriques (éclairage et alarme)	57 682,00 €	
plomberie (PMR)	7 019,24 €	
maçonnerie (PMR)	13 241,71 €	
Mise aux normes des sanitaires (PMR)	20 112,22 €	
pose de balustrade de sécurité sur surface sportive	9 625,00 €	
changement châssis	28 384,52 €	
divers (dont appel d'offres, SPS, contrôle technique)	8 000,00 €	
TOTAL GENERAL HT	152 697,04 €	
TOTAL GENERAL TTC	183 236,45 €	
	recettes	Libellé opération
10 FCTVA	28 879,90 €	
Conseil Général	25 000,00 €	plafond
DETR 1	61 078,82 €	40%
Solde collectivité (emprunt et/ou autofinancement)	68 277,74 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- VALIDE le plan de financement ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs,

PRECISE que les crédits seront inscrits au BP 2014 en dépenses et recettes.

Délibération n° 2014-0225-3.8**TAXI FUTE 2014 : DEMANDE DE SUBVENTIONS LEADER DANS LE CADRE DU PAYS D'ALENÇON POUR SOUTIEN A LA COMMUNICATION ET AIDE AU DEMARRAGE**

Mr le Vice président en charge de la Commission « Finances » propose au Conseil de voter le plan de financement pour l'opération visée en objet selon le schéma suivant :

article	dépenses
communication	536,00 €
Aide au démarrage	20 000,00 €
TOTAL HT	20 536,00 €
	recettes
LEADER	9 974,80 €
participation usagers	2 400,00 €
solde	8 161,20 €
participation CG 61	4 080,60 €
solde collectivité HT	4 080,60 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- VALIDE le plan de financement,
- SOLLICITE au meilleur taux les financeurs,

PRECISE que les crédits seront inscrits au BP 2014 en dépenses et recettes.

Délibération n° 2014-0225-3.9

Budget annexe Assainissement collectif - CDC VHS 2014 n°602 00 : reprise de l'emprunt n° 00154038938 auprès de la Caisse du Crédit Agricole Mutuel de Normandie, et de l'emprunt n° 00382 70606100303 auprès de la Caisse du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie concernant l'assainissement collectif de Ferrières la Verrerie

Vu l'arrêté en date du 05 décembre 2012 créant , au 1^{er} janvier 2013, la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe, issue de la fusion des CDC des Pays de Courtomer et Mélois et l'intégration de cinq nouvelles communes,

Vu les délibérations en date du 13 décembre 2012 pour la CDC du Pays de Courtomer et du 18 décembre 2012 pour la CDC du Pays Mélois, transférant les contrats et conventions en cours,

Vu les compétences dévolues à la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe, notamment en ce qui concerne la compétence Assainissement collectif,

Monsieur Bourban, Vice-président en charge de la commission « Finances », précise aux membres du Conseil qu'il y a lieu, pour la collectivité de reprendre les emprunts suivants :

- emprunt n° 00154038938 (montant initial de 48 000.00 €) concernant le financement du réseau et de la station d'assainissement du bourg de Ferrières la Verrerie dont le capital s'élève à 40 200.00 € (quarante mille deux cent euros) au 28 février 2014.

- emprunt n°00382 70606100303 (montant initial de 52 000.00 €) concernant des travaux d'assainissement collectif sur la commune de Ferrière la Verrerie dont le capital s'élève à 49 955.04€ (quarante neuf mille neuf cent cinquante cinq euros et quatre centimes) au 26 mars 2014.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- **DECIDE** la reprise des emprunts définis ci-dessus aux conditions initiales antérieures,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération n° 2014-0225-3.10

Budget annexe Assainissement collectif - CDC VHS 2014 n°602 00 : reprise des emprunts n° 10111411/01 et n° 10111391/01 auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et de l'emprunt n° 00146464470 auprès de la Caisse du Crédit Agricole de Normandie concernant l'assainissement collectif de Gaprée

Vu l'arrêté en date du 05 décembre 2012 créant , au 1^{er} janvier 2013, la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe, issue de la fusion des CDC des Pays de Courtomer et Mélois et l'intégration de cinq nouvelles communes,

Vu les délibérations en date du 13 décembre 2012 pour la CDC du Pays de Courtomer et du 18 décembre 2012 pour la CDC du Pays Mélois, transférant les contrats et conventions en cours,

Vu les compétences dévolues à la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe, notamment en ce qui concerne la compétence Assainissement collectif,

Monsieur Bourban, Vice-président en charge de la commission « Finances », précise aux membres du Conseil qu'il y a lieu, pour la collectivité de reprendre les emprunts suivants :

- emprunt n° 10111411/01 (montant initial de 31 500.00 €) concernant le financement la création d'un réseau d'eaux usées pour 40 logements à Gaprée dont le capital s'élève à 23 100.0 € (vingt trois mille cent euros) au 25 février 2014.

- emprunt n° 10111391/01 (montant initial de 24 000.00 €) concernant le financement la création d'une station d'épuration pour 125 EH à Gaprée dont le capital s'élève à 19 200.00 € (dix neuf mille deux cent euros) au 25 février 2014.

- emprunt n° 00146464470 (montant initial de 70 000.00 €) concernant des travaux d'assainissement collectif sur la commune de Gaprée dont le capital s'élève à 60 705.46 € (soixante mille sept cent cent cinq euros et quarante six centimes) au 25 février 2014.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- **DECIDE** la reprise des emprunts définis ci-dessus aux conditions initiales antérieures,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération n° 2014-0225-3.11

Versement par le Budget annexe « assainissement collectif (602 00) » de la CDC Vallée de la Haute Sarthe vers le budget « annexe assainissement collectif » de la commune de Ferrières la Verrerie.

- Vu la prise en charge de la compétence Assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2013, par la CDC Vallée de la Haute Sarthe, Il y a lieu de prévoir un reversement par le Budget annexe « assainissement collectif (602 00) » de la CDC Vallée de la Haute Sarthe vers le budget « annexe assainissement collectif » de la commune de Ferrières la Verrerie d'un montant de 7 759.25 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **VALIDE** le reversement par le Budget annexe « assainissement collectif (602 00) » de la CDC Vallée de la Haute Sarthe vers le budget « annexe assainissement collectif » de la commune de Ferrières la Verrerie d'un montant de 7 759.25 €
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2014 du budget annexe « Assainissement Collectif 602 00 » en dépenses.

Délibération n° 2014-0225-3.12

Versement par le Budget annexe « assainissement collectif (602 00) » de la CDC Vallée de la Haute Sarthe vers le budget « annexe assainissement collectif » de la commune de Gaprée.

- Vu la prise en charge de la compétence Assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2013, par la CDC Vallée de la Haute Sarthe, Il y a lieu de prévoir un reversement par le Budget annexe « assainissement collectif (602 00) » de la CDC Vallée de la Haute Sarthe vers le budget « annexe assainissement collectif » de la commune de Gaprée d'un montant de €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **VALIDE** le reversement par le Budget annexe « assainissement collectif (602 00) » de la CDC Vallée de la Haute Sarthe vers le budget « annexe assainissement collectif » de la commune de Gaprée d'un montant de €,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2014 du budget annexe « Assainissement Collectif 602 00 » en dépenses.

Délibération n° 2014-0225-4.1

EXTENSION DE L'OFFICE DE TOURISME : CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES POUR REALISATION D'UN DIAGNOSTIC AMIANTE ET EXPOSITION AU PLOMB ET CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES POUR REALISATION D'UNE MISSION SPS,

Mr le Vice président en charge de la Commission « Développement économique - Services - Tourisme » précise au Conseil que le projet visé en objet nécessite de retenir un bureau d'études pour réalisation d'un diagnostic amiante et exposition au plomb et un bureau d'études pour réalisation d'une mission SPS,

Une consultation a été lancée.

S'agissant réalisation d'un diagnostic amiante et exposition au plomb, le bureau d'études Agetho Conseils a fait l'offre la mieux disante avec une proposition à 150.00 € HT et s'agissant de la réalisation d'une mission SPS, le bureau d'études Cabinet Thierry Plançonneau a fait l'offre la mieux disante avec une proposition à 850.00 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- DECIDE retenir pour la réalisation d'un diagnostic amiante et exposition au plomb, le bureau d'études Agetho Conseils avec une proposition à 150.00 € HT,
- DECIDE retenir pour la réalisation d'une mission SPS, le bureau d'études Cabinet Thierry Plançonneau avec une proposition à 850.00 € HT

Délibération n° 2014-0225-4.2

ADHESION AU RESEAU DES STATIONS VERTES

Vu la compétence de la Cdc de la vallée de la Haute Sarthe en matière de développement et de promotion touristique

La Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe décide de reprendre à son profit l'adhésion de la Commune du Mêle sur Sarthe à la fédération des Stations Vertes à compter du 1^{er} janvier 2014,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- EMET un avis favorable à l'adhésion de la Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe auprès de la fédération des Stations Vertes

Délibération n° 2014-0225-4.3
VOIE VERTE : DEMANDE D'ADHESION DES COMMUNES DE LARRE ET DE SEMALLE,

Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé s/Huisne-Alençon relative à la demande d'adhésion des communes de Larré et de Semallé,

Mr le Vice président en charge de la Commission « Développement économique - Services - Tourisme » propose au Conseil d'émettre un avis favorable

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion des communes de Larré et de Semallé au sein du syndicat mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé s/Huisne-Alençon,

Délibération n° 2014-0225-4.4
Signature de la charte sur www.entreprendredanslorne.com

Mr le Vice président en charge de la Commission « Développement économique - Services - Tourisme » propose au Conseil d'autoriser Mr le Président à signer la charte de partenariat et d'usages pour renforcer les engagements respectifs d'Orne Développement et de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe autour de l'outil www.entreprendredanslorne.com. Il est précisé au conseil que cet outil est financé intégralement par le Conseil Général de l'Orne.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil :

- EMET un avis favorable à cette charte selon les conditions précisées ci-dessus,
- AUTORISE Mr le Président à signer cette charte et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2014-0225-5.1
Ecole Maurice Gérard : avenant n°1 au lot 1 (entreprise EBM)

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 21 février 2014,

Mme la Vice présidente en charge de la Commission « Scolaire - Enfance - Jeunesse » présente au Conseil le projet d'avenant de l'entreprise EBM (lot n°1 démolition maçonnerie) de l'opération visée en objet :

La collectivité a sollicité la mise en œuvre de tranchées d'une part afin d'établir une liaison entre le bâtiment scolaire et l'espace intergénérationnel (cantine) pour un raccordement tarif jaune unique pour les deux bâtiments et d'autre part, une liaison entre le préau du bas et le bâtiment scolaire afin d'éclairer le préau.

Le montant de cet avenant s'élève à 1906.94 € : ce qui introduit un écart de 3.21 % par rapport au marché initial qui s'élevait à 59 481.81 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- EMET un avis favorable à cet avenant selon les conditions précisées ci-dessus,
- AUTORISE Mr le Président à signer cet avenant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2014-0225-5.2
Création d'un pôle scolaire pour le RPI 42 à Hauterive : choix d'un cabinet pour la réalisation d'une étude de sols et choix d'un contrôleur technique

- Mme la Vice présidente en charge de la Commission « Scolaire - Enfance - Jeunesse » précise au Conseil que le projet visé en objet nécessite de retenir un bureau d'études pour réalisation d'une étude de sols et choix d'un contrôleur technique,

Une consultation a été lancée.

S'agissant réalisation d'une étude de sols, le bureau d'études EGSOL a fait l'offre la mieux disante avec une proposition à 3 650.00 € HT et s'agissant de la réalisation d'une mission de contrôleur technique, le bureau d'études Qualiconsult a fait l'offre la mieux disante avec une proposition à 7 475.00 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- DECIDE retenir pour la réalisation d'une étude de sols, le bureau d'études EGSOL avec une proposition à 3 650. 00€ HT,
- DECIDE retenir pour la réalisation d'une mission de contrôleur technique, le bureau d'études QUALICONSULT avec une proposition à 7 475.00 € HT.

Délibération n° 2014-0225-7.1

Signature d'une convention de prestation de services avec le SIRTOM du Perche Ornaïs pour les communes de Buré et de Saint Quentin de Blavou,

Vu la compétence de la Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe pour la collecte et le traitement des déchets ménagers,

Mr le Vice président en charge de la Commission « Environnement - Déchets ménagers » rappelle au Conseil que la Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe adhère au syndicat du Perche Ornaïs pour la gestion des déchets ménagers pour es communes de Buré et de Saint Quentin de Blavou et qu'il y a lieu de signer avec ce syndicat une convention de prestation de service pour l'année 2014.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- EMET un avis favorable à cette convention et toutes pièces s'y rapportant,
- AUTORISE Mr le Président à signer cette convention.

Délibération n° 2014-0225-7.2

Modification du périmètre du site NATURA 2000 « ancienne champignonnière des petites Hayes » : validation du projet

Mr le Vice président en charge de la Commission « Environnement - Déchets ménagers » présente au Conseil le projet de modification du périmètre du site NATURA 2000 de l'ancienne champignonnière des petites Hayes,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- EMET un avis favorable à ce projet de modification

Délibération n° 2014-0225-10.1

AVENANT N°5 AVEC LE BUREAU D'ETUDES SAFEGE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 21 février 2014,

Mr le Vice président en charge de la Commission « Eau - Assainissements collectif et non collectif - Energies renouvelables » présente au Conseil le projet d'avenant du bureau d'étude SAFEGE chargé de la maîtrise d'œuvre pour la création ou l'extension d'assainissement collectif sur diverses communes de la Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe :

Le montant prévisionnel des travaux était de 2 678 500.00 € et cela doit faire l'objet d'un réajustement suite aux travaux supplémentaires sur les communes de Sainte Scolasse sur Sarthe, Saint Aubin d'Appenai et Hauterive.

Des travaux sont actuellement en cours et il existe également des futurs travaux concernant St Aubin d'Appenai « La Bruyère » et Coulonges sur Sarthe. Le nouveau montant de travaux serait de 3 174 921.80 € HT ; le taux de rémunération demeure inchangé et le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élèverait à 147 161.00 € HT soit 176 155.38 € TTC (changement de taux de TVA compris) soit une augmentation de 16.41%.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- EMET un avis favorable à cet avenant selon les conditions précisées ci-dessus,
- AUTORISE Mr le Président à signer cet avenant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2014-0225-10.2

PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX « EAU ET ASSAINISSEMENT 2014 A 2017 »

1. Mr le Vice président en charge de la Commission « Eau - Assainissements collectif et non collectif - Energies renouvelables » présente au Conseil les projets 2014 à 2017 pour lesquels la CDC DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE souhaite prendre rang auprès des financeurs que sont l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil Général de l'Orne :

2.

Eaux Usées
Poste de relèvement (maison de retraite Coulonges sur Sarthe)
création d'une antenne (St Aubin/Laleu)
création d'une antenne (les Morvengères)
création d'un réseau sur la commune de Coulonges sur Sarthe
création d'une station sur la commune de Coulonges sur Sarthe 250 EH
plan d'épandage pour la STEP de Laleu
Lancement d'une étude diagnostic réseaux sur Sainte Scolasse
Lancement d'une étude diagnostic réseaux sur St Léger/Le Mêle/St Julien

Eau potable
Périmètre de protection source de Courpotin :
pose de clôture pour : Réservoir de Coulonges, Station de Courpotin, "Source" de Courpotin
Réhabilitation du Forage de Courpotin
Chloration chlore gazeux source de Courpotin
Réservoir St Aubin d'Appenai :
Hydraulique et étanchéité

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- EMET un avis favorable à la programmation prévisionnelle des travaux en matière d'eaux usées et d'eau potable pour les années 2014 à 2017 sur le territoire de la CDC Vallée de la Haute Sarthe.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2014-0225-10.3

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le contrôle du neuf en assainissement non collectif sur le territoire de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe

Cette délibération modifie la délibération du 3 décembre 2013 visée en préfecture le 09/12/2013.

Mr le Vice président précise au Conseil que l'agence de l'Eau Loire Bretagne a mis en place un financement pour le contrôle du neuf des assainissements non collectif.

Mr le Président rappelle au Conseil le tarif voté est de 91.50 € par contrôle ; la participation de l'agence s'élève à 50 % : le solde à la charge de l'utilisateur serait donc de 45.75 € (hors frais de gestion) dans la limite de 50 contrôles par an pour le territoire de la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe (hors commune de Brullemail, Gaprée et St Léonard des Parcs, dépendant de l'Agence de l'Eau Seine Normandie).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le financement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans une enveloppe maximale de 2 287.50 € par an.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 25 février 2014 visée en préfecture le 26 février 2014.

Délibération n° 2014-0225-10.4

Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réhabilitation des dispositifs points noirs et autorisation donnée au Président de signer une convention de mandat (BP 604 00)

Vu l'arrêté du 27 avril 2012,

Cette délibération modifie la délibération du 3 décembre 2013 visée en préfecture le 9 décembre 2013.

Mr le Vice président en charge de la commission « Eau Assainissements collectif et non collectif et Energies renouvelables » précise au Conseil que la collectivité a la possibilité de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne des subventions pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif en signant avec cet organisme une convention de mandat.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès de l'AELB les subventions concernant les opérations visées en objet (hors communes de Brullemail, Gaprée et St Léonard des Parcs, dépendant de l'agence de l'Eau Seine Normandie),
- **AUTORISE** Mr le Président à signer une convention de mandat et toutes pièces s'y rapportant,
- **PRECISE** qu'à l'échelle de la Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe et au vu de l'analyse des dossiers, il y a lieu de prévoir 30 réhabilitations par tranche annuelle.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 25 février 2014 visée en préfecture le 26 février 2014.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE.